Brevets-Loi

Il arrive que je suis de ceux qui croient que la recherche et le développement, l'essai, la distribution et la vente de médicaments devraient relever exclusivement du domaine public. C'est là que ces activités devraient se dérouler. C'est là qu'elles seront le plus efficaces et le plus économiques pour le bénéfice des personnes qui ont désespérément besoin de médicaments. Je crois que le secteur de la recherche et du développement devrait être entièrement confié aux écoles de médecine, aux centres de recherches des universités et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social car, je le répète, les entreprises privées, et surtout les entreprises étrangères, n'ont pas d'affaire dans la fabrication des médicaments destinés à nos personnes âgées et à nos malades.

Au Canada, les investissements ne posent aucun problème car l'utilisation de fonds publics et privés pour la recherche dans ce domaine constitue l'investissement le plus civilisé et le plus humain que l'on puisse faire. Il n'est pas motivé par la volonté de réaliser des profits instantanés. Ces investissements témoignent du bon fonctionnement de notre société et de son degré d'avancement. On peut juger une société par la manière dont elle traite ses vieillards, ses pauvres, ses malades et ses jeunes. Dans ce domaine, monsieur le Président, je crois fermement que les Canadiens appuieraient les investissements publics et privés dans la recherche, le développement, l'évaluation, la distribution et la vente des médicaments, dans les pires circonstances, pour le seul recouvrement des coûts. On ne devrait tirer aucun profit de la situation des malades.

Le ministre a déclaré à maintes reprises à la Chambre que le projet de loi ne s'appliquerait qu'au développement de nouveaux médicaments. Il insinue que sans ce projet de loi, on pourrait empêcher la mise au point d'un médicament permettant de traiter une forme de cancer ou une autre affection pour laquelle l'humanité dépense tant d'énergie, ou que l'on pourrait empêcher la mise au point de médicaments destinés à soulager de terribles maladies.

Pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé en France si cette mesure avait été en vigueur lorsque Pierre et Marie Curie faisaient leurs recherches? Que serait-il arrivé s'il y avait eu des brevets bloqués pendant dix ans, une monopole de dix ans, lorsque Banting et Best ont découvert l'insuline qui a soulagé des millions de personnes dans le monde entier? Personne n'a fait de gros bénéfices et une fortune rapide avec ce médicament-là. Que se serait-il produit si cette mesure avait existé lorsque Jonas Salk a découvert le vaccin contre la polio qui était une plaie dans le monde entier? Dieu merci, nous n'avions pas cette loi à l'époque. Personne ne s'est enrichi indûment avec le vaccin de Salk contre la polio.

On s'efforce de trouver des médicaments contre certains cancers, contre la sclérose en plaques, contre la maladie d'Alzheimer et contre d'autres maladies qui ne sont pas encore vaincues, soit pour les guérir soit pour en soulager les symptômes, mais je peux dire au ministre que personne n'a besoin ni ne devrait avoir une garantie de dix ans pour rentrer dans ses frais, alors qu'il n'y a aucun moyen de savoir à combien ces frais se montent réellement.

Je suppose qu'en me forçant je pourrais accepter le rapport Eastman qui recommande que le brevet accorde une protection de quatre ans et que les fabricants de médicaments génériques versent ensuite une redevance de 14 p. 100, encore que j'aimerais voir une limite à cette redevance. Pendant combien de temps devrait-on continuer à payer? Tous les frais finissent par être payés par le consommateur. Le développement des médicaments devrait être et rester dans le domaine public.

Nous avions, au sein de la Corporation de développement des investissements du Canada, une société qui était à la pointe de la recherche et du développement, de l'essai et de la distribution des médicaments, les Laboratoires Connaught. C'était une société gagnante, peut-être pas en termes de profits, mais en tous les cas pour la population canadienne. C'était le plus bel exemple qui soit d'initiative dans l'intérêt public. Seuls les conservateurs pouvaient chercher à vendre une entreprise d'un tel calibre, et je suppose qu'ils l'ont fait. A qui? Je l'ignore. Les Canadiens y avaient investi leur argent, c'était un chef de file sur la scène internationale, mais les conservateurs ont voulu s'en débarrasser. Néanmoins, grâce au ministère de la Santé nationale et du Bien-être, au Laboratoire Connaught, à nos universités et à nos facultés de médecine, nous pouvons continuer à obtenir d'excellents résultats sur le plan de la recherche et du développement, de l'expérimentation, de la distribution et de la vente, au plus bas prix possible, parce que c'est du domaine public.

• (1500)

Au cours de ces dernières années, j'ai eu besoin de soins médicaux et j'ai donc une certaine expérience personnelle de la chose. Certains de mes collègues de la Chambre qui font partie de la profession médicale et d'excellents amis médecins m'ont bien conseillé à plusieurs reprises. Je souhaiterais que l'industrie pharmaceutique ait une aussi bonne attitude qu'eux quant à la façon dont les médicaments sont délivrés, utilisés et commercialisés.

Je trouve également inacceptable que des étrangers nous dictent la façon de gérer nos affaires. Dans le cas présent, leurs exigences portent sur nos méthodes de recherche et de développement, d'expérimentation, de distribution et de vente des médicaments. C'est là l'un des nombreux exemples flagrants de cette ingérence qui nuit à notre souveraineté et à notre indépendance. Aucun pays qui se respecte n'accepterait une chose pareille. Je ne le tolérerai pas en tant que député et Canadien-J'en ai assez de nous voir aller à Washington chapeau bas et nous aplatir devant les Américains.

M. Gormley: Vous croyez vraiment cela, Les?

M. Benjamin: Certainement. Ce n'est pas la première fois que les États-Unis piétinent notre indépendance et notre souveraineté. Ce n'est certainement pas la dernière non plus tant que nous aurons un gouvernement conservateur qui se soucie surtout d'être bien vu par les États-Unis.

Cette mesure est ignoble. On nous la présente sous prétexte de libre-échange et de concurrence ouverte sur le marché. J'affirme pour ma part que les médicaments utilisés par les malades, les personnes âgées et les pauvres ne devraient pas être soumis à la concurrence du marché libre et ouvert. C'est en raison de ce caractère ignoble que je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à ¹⁸ Chambre d'adopter la motion?